

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 993

présenté par
le Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 12**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et crédits de paiement :

Programme	+	-
174 : Énergie, climat et après-mines	50 000 000	
TOTAL	50 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit l'ouverture de 50 M€ en crédit de paiement et en autorisation d'engagement sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » pour financer des mesures ciblées au profit des ménages modestes encore chauffés au fioul, dans un contexte de hausse des prix de l'énergie notamment fossile. Ces mesures seront précisées par voie réglementaire et limitées dans le temps.